

INTERPELLATION

Auteur PDCB, par Jean-Pierre Guex et Muriel Favre-Torelloz
Objet La formation des aspirants policiers a-t-elle été évaluée?
Date 17.05.2018
Numéro 4.0313

Selon des articles parus récemment dans les médias, certaines méthodes de formation en vigueur à l'Académie de Police de Savatan sont très contestables et des dérapages se sont produits.

Il est justifié que la formation de nos futurs policières et policiers soit exigeante, afin de préparer ceux-ci aux difficultés et à la dangerosité de leur futur métier. Des aptitudes et capacités physiques sont souvent nécessaires, en particulier pour les futurs policiers appelés à faire partie des groupes d'intervention.

Toutefois de compétences psycho-sociales, de communication et de persuasion ainsi que des aptitudes intellectuelles particulières sont également les bienvenues, par exemple lorsqu'il s'agit d'enquêter dans les domaines de la criminalité économique ou informatique.

Conclusion

Nous prions donc le Conseil d'Etat de bien vouloir nous préciser:

- Si la qualité et l'adéquation de la formation par rapport aux nécessités de la pratique est régulièrement évaluée?
- Si oui par quel organe, selon quelle procédure et à quelle fréquence?
- Si les dysfonctionnements relatés par la presse à l'Académie de Savatan ont été avérés et si oui si des mesures ont été prises?